

vison étrangère, cinq seulement se sont présentés.

Elles se sont vaillamment combattues et le jury a dû faire plusieurs tours de scrutin pour désigner le prix.

Le premier prix consistant en une médaille d'or, un grand module, et une prime de 125 francs a été adjugé à La Renaissance de Jodoigne par 7 voix contre une.

Cette société a parfaitement chanté La Grande Route (de Gevaert) sous l'habile direction de son chef, M. Louis Soguet.

La Société Chorale de Monsieure, qui compte 60 exécutants, a obtenu le second prix consistant en une médaille de vermeil et une prime de 75 francs, par 4 voix, contre 3 et un bulletin blanc.

Le jury a parfaitement rendu sous la direction de leur chef, M. L. Fatenecro, sur les Remparts (Saints).

A cause de son excellente interprétation, le jury a été unanime pour le Contraste.

Cette société a tenu d'un maître parfait les marches aux Arènes (de Laurent de Hild).

Quatre Sociétés s'étaient faites inscrire en deuxième division étrangère, dont seulement deux ont été présentes.

L'Union chorale d'Ongrès 69 exécutants, dirigée par M. Albert Colinet, qui ont enlevé d'une façon charmante les Emigrants irlandais (Gevaert). Aussi a-t-elle obtenu le premier prix accordé.

Les Artisans réunis de Tournai, qui avaient obtenu le matin, le premier prix de lecture, ont obtenu le second prix à l'unanimité avec félicitations du jury.

Sous l'habile direction de son chef, M. Henri Leschen, cette Société a parfaitement rendu les Mines de Gaza (Saints).

Palais Rameau
3e division. — 1re section.

1er Prix: médaille de vermeil, grand module et prime de 150 fr. Boulogne-sur-mer.

2e Prix: médaille de vermeil et prime de 75 fr. Faches-Thimesnil.

3e Section.
1er Prix: médaille de vermeil et prime de 100 francs. Bayay la Lyre Baviennaise.

2e Prix: médaille de vermeil et prime de 50 francs. Quilly, l'Union chorale.

Section.
Troisième division française.
1er prix: Médaille de vermeil.

2e prix: Médaille de vermeil.

3e prix: Armentières. — l'Union Chorale.

CONCOURS INTERNATIONAL

1re Division (Prix unique)
Breges — (Les Chœurs de la Concorde).

Division supérieure
Prix — Tournai, les « Crisis-Sicks », dont l'exécution a été superbe, au dessus de tout éloge.

Le Prix leur a été décerné par 34 voix contre 3 données à Dunkerque.

Concours d'honneur
Prix unique — Laeken, l'Union et Fraternelité. (Pas de concurrent) par 28 voix sur 37.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 6 juin:

Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Marcère, l'article 13 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Legrand, de Marcère, Masure, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre: MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Outters, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote: MM. Desmonniers, Girard, Giroud.

La Chambre a adopté.

DUNKERQUE. — Les voix continuent à bord des navires et la police est sur les dents. Le capitaine Crooksham, commandant le vapeur Blanche, de Londres, a été vu dans sa cabine d'une somme de 12 livres sterling (300 francs).

L'antenne de ce voilier est activement recherchée.

— La police a pu mettre la main sur la certaine collection de cartes, les nommés Dehaire, 18 ans; Bonhour, 15 ans; Louis Deheire, 50 ans; Versa, 60 ans, ont été arrêtés pour avoir dérobé à bord d'un navire en démolition, La Ville de Sète, des haches, du cuivre, des fermetures, des boutons, une redoute, la femme Morica, demeurant rue Saint-Jacques, est fortement compromise.

— Le jeune Bernard, dont nous avons raconté l'accident à la flûte Kyd, a dû subir l'amputation de la main droite.

— Le vapeur Foulet, venant du Sénégal, a abordé en entrant dans le goulet de Dunkerque et lui a dérobé le sabbat de ganche.

— Un autre vapeur, Le Serain, en sortant du bassin de Freycinet, a abordé l'estacade Est et lui a fait des avaries sérieuses. Le vapeur n'a éprouvé aucun mal.

— La soirée de mardi a été féconde en événements: nous avons d'abord à signaler la double réception faite à la société chorale les Enfants de Jean-Bart, de Dunkerque, vainqueurs du premier prix d'exécution et à la Fanfare de Rosendal, qui avait remporté le 2e prix de lecture aux concours internationaux de Lille.

— Réception magnifique et des pins cordiales, pluie de couronnes et de bouquets, fias d'harmonie par les musiques communales et des sapeurs pompiers, foule énorme et des pins sym patiens, vivats, acclamations, feux de Bengale, fusées, etc. Rien n'a manqué à la fête si ce n'est que... la présence de nos édiles républicains qui à tort ou à raison, veulent dans les Enfants de Jean-Bart un dévoué... conservateur! Dire qu'on s'est très-bien passé d'eux, cela va s'en dire.

— A peine les sociétés étaient-elles entrées dans leurs cercles respectifs que, vers 11 heures 1/2, le claquon d'alarme et le tocsin appelaient au secours. Un incendie venait de se déclarer à St-Pol.

Fort heureusement, les dégâts ont été de peu d'importance et le feu éteint dès que les secours terminés. Lorsque les secours sont arrivés. Une petite construction en planches, située près le chantier de bois Robert, à St-Pol a été dévorée par les flammes. Cette construction appartenait à M. Oudie, charpentier.

— A une heure du matin, même sonnerie, c'était le feu s'était allumé du côté opposé, c'était à Rosendal qu'était le lieu du sinistre. Les dégâts ont été plus importants, un atelier de menuiserie a été entièrement détruit. Les dégâts ne sont pas encore estimés. L'atelier appartenait à M. Galloa, entrepreneur.

— Une double enquête est ouverte sur les causes de ces incendies.

— On lit dans l'Autorité: Les pigeons-voyageurs possèdent, chacun le sait, une vitesse remarquable; en voici une nouvelle preuve: Un pigeon parti d'entre dans une corbeille conlée dimanche au train de 8 heures 40 du soir, et, par conséquent, arrivé à Paris à 4 heures du matin, a été lâché à 5 heures, c'est-à-dire après avoir eu une heure seulement de repos et est arrivé à Dunkerque à 8 heures 15, soit 4 heures 15 de voyage. Nous nous souvenons encore d'un cas de vitesse plus grand chez un pigeon voyageur. C'était en 1872, pendant une exposition universelle organisée au Palais de l'Industrie, il y eut des concours de pigeons-voyageurs; ces pigeons venaient de tous les points de la France et de l'étranger. Or, un d'eux appartenant à une société de Courtrai, si notre mémoire est fidèle, mit bien moins de temps que le pigeon d'habitude à regagner son logis, car, lâché à 11 heures du matin, on le recevait, au Palais de l'Industrie, à une heure, une dépêche annonçant son arrivée. Si l'on tient compte du temps nécessaire à la transmission de la dépêche, on voit que ce pigeon a franchi la distance de Paris à Courtrai en une heure et demi au plus, sinon moins.

BRUAI. — Le Conseil municipal de Bruai s'est réuni le 4 juin, sous la présidence de M. Houtcroux, démissionnaire, et M. Auguste Chevalier adjoint, en remplacement de M. Deltonbe.

HAUMONT. — Samedi, vers onze heures du matin, un train de voyageurs de la Providence se trouvait en train de conduire un cylindre de 15,000 kilos d'un tour à un autre, au lieu de passer sur une plaque de fonte, quand celui-ci se brisa et le chériot bascula; le nommé Liger fut tué sur le coup et le train s'arrêta.

M. Delanoy, médecin à Haumont, a déclaré que la victime ne survivrait probablement pas.

Après un premier pansement, Liger a été transporté à l'hôpital de Marbeuge.

Ce malheureux est marié et père de deux enfants.

SOMAIN. — Le 1er juin, à 9 heures du soir, Joseph Vadicat, lampliste, allant alimenter près du passage à niveau de la route d'Aniche à la station de Somain, a été tamponné, et a eu le bras droit coupé.

Il est mort environ une heure après.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 6 juin:

Dans le scrutin sur l'amendement de M. de Marcère, l'article 13 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Hamille, Lefebvre du Priy, Levert, Ribot.

Ont voté contre: MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fautou, Florent-Lefebvre.

N'a pas pris part au vote: M. Graux.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Ont voté pour: MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fautou, Florent-Lefebvre.

Ont voté contre: MM. Hamille, Lefebvre du Priy, Levert, Ribot.

N'a pas pris part au vote: M. Graux.

La Chambre a adopté.

SAINTE-PIERRE-LE-CALAIS. — Fol. — M. et Mme St. Jean ont vu leur jeune fils, venant d'être victime d'un vol. Ils avaient passé la journée de dimanche à la campagne avec leurs enfants. Quelle ne fut pas leur surprise en rentrant de ne plus trouver leur domestique, à qui ils avaient confié la garde de la maison. On s'était enfui, emportant tout l'argenterie, les bijoux et même les chapeaux et des objets de la garde robe de sa maîtresse. Plainte a été immédiatement déposée à la police qui, jusqu'à présent, n'a pu mettre la main sur le coupable.

CHÉRY. — La gendarmerie de Fruges vient d'opérer dans cette localité une très-importante capture.

Prévenus de l'arrivée d'une troupe nombreuse de contrebandiers, les gendarmes se sont postés sur leur passage, et se sont lancés à leur poursuite. Les fraudeurs, au nombre de neuf, vivement pressés, mirent pied à terre, abandonnant leurs montures, et se dispersèrent dans un petit bois, dissimulant de tous côtés leurs charges de tabac que les agents de l'autorité réussirent à récupérer en grande partie, mais ils ne purent arrêter aucun des contrebandiers.

AINISNE

SAINT-QUENTIN. — On sait que des détournements ont été dernièrement découverts à la certitude municipale de cette ville. L'administration municipale ayant proposé, pour remplacer le titulaire, un candidat qui n'a pas été élu par l'administration supérieure, M. Mariolle-Pinguet, maire, et MM. Bénard, Bréanger et Le Galine, adjoints, ont adressé leur démission au préfet.

TUÉS PAR LA Foudre

Lundi, alors que la foudre grondait sur Douai avec fracas épouvantable, un homme, sur le pont de Guesnain, surpris par la pluie, cherchait à se mettre à l'abri derrière un moulin.

Ce malheureux n'était pas là de quelques secondes que, frappé par la foudre, il tomba à la face contre terre et fut tué net.

Inconnu à Guesnain, cet homme peut avoir environ 30 ans. Il était porteur d'un billet sur lequel on pouvait lire Joseph Hubert.

La foudre a également frappé un homme du nom de Devrez, qui se réfugiait lui aussi près d'un moulin non loin de Lewarde. Sa femme, qui était auprès de lui, est tombée étonnée.

À Fainin, un moulin a été presque brûlé par la foudre.

A Aniches, quelques arbres ont été brisés.

En résumé, le tonnerre a fait particulièrement des dégâts dans le canton sud. Des poteaux télégraphiques et téléphoniques, ainsi que plusieurs arbres, ont été abattus.

TRAVERSÉE DE LA MANCHE EN BALLON

Un groupe d'aéronautes ont découvert qu'à certaine époque de l'année et à une certaine altitude, existe un courant qui doit transporter infailliblement les aérostats de Cherbourg en Angleterre.

Toutefois, la traversée de la Manche ne peut se faire que sur ce point.

Ces renseignements, quelque abandonnés à leurs propres ressources, n'ayant pu obtenir la moindre subvention, sont décidés à faire l'expérience à leurs frais.

Ils attendent la construction de leur ballon, qui doit cuber 2,500 mètres de gaz. Un d'eux, M. Elol, va tenter dans trois jours la traversée de Boulogne en Angleterre.

M. Jules Lecroq, âgé de 21 ans, domicilié rue des Capucines, comédien chez M. Berger, né à Weert (Hollande), veut de prendre un ballon, et comme il était un excellent gymnaste, il

partant de Boulogne, en attendant qu'il puisse prouver qu'on peut faire cette traversée en partant de Cherbourg.

M. Elol emporte deux centaines de sautoies, pour lui et son compagnon, ainsi qu'une bouée.

BRISAQUES

C'est samedi prochain que ce fameux braconnier doit comparaître devant le Tribunal correctionnel de Douai, sous l'inculpation de délit de chasse.

Nous ne savons pas encore quel sera son avocat, car jusqu'ici Brisaques ne paraît pas songer à se défendre.

BRUXELLES. — Au Sénat. — Le Sénat a discuté mardi le projet de loi sur les livrets d'ouvriers.

MM. Lammeux et Solvay ont combattu le projet; MM. Crocq, Lippens et le ministre de l'intérieur l'ont défendu. Une proposition de M. Solvay tendant à renvoyer le projet à la commission d'examen a été rejetée à la majorité de deux voix. Finalement le Sénat a voté le projet par 45 voix contre 5 et une abstention.

On a couru de la discussion un incident assez vif s'est élevé entre MM. Lammeux et Solvay d'une part, M. le ministre de l'intérieur de l'autre.

— A la Chambre. — La Chambre a voté mardi le projet relatif aux livrets d'ouvriers et la loi concernant les consultations; puis elle a commencé la discussion du budget des travaux publics.

Beckman s'est occupé de l'exploitation du chemin de fer par l'Etat et a demandé à ce sujet des explications; M. Reynart a réclamé l'amélioration des services de mailles entre Oostende et Douvres; enfin M. Tack a traité diverses questions également intéressantes.

FAITS DIVERS

— On lit dans le Voltaire: Mme Kern, femme du ministre Suisse à Paris, rencontra hier vers cinq heures de l'après-midi l'avenue des Champs-Élysées lorsque ses chevaux se sont emportés.

La voiture a été renversée. Mme Kern violemment projetée à terre a été fortement contusionnée.

— On n'est pas en ce moment sans quelque inquiétude au Havre sur le sort d'un canot à bord, duquel se trouvait dimanche, un homme, une femme et un enfant.

Voici dans quelles circonstances: Deux habitants du Havre, accompagnés d'un enfant, étaient partis en partie de plaisir dans le canot le Passe-Portout, pour se rendre à la Pointe de la Vierge, à l'île de la Grande-Grande. Mais au moment du départ de Trouville, l'un des promeneurs refusa de s'embarquer dans le canot pour revenir au Havre et il prit passage à bord du steamer.

Or, hier, ce dernier, n'ayant pas reçu ses compagnons de voyage, a conçu de vives inquiétudes sur leur compte, et a demandé partout des renseignements.

On vit tel que l'on a appris jusqu'à ce moment, dit le Havre, Dimanche, vers quatre heures, au moment où le patron Lefebvre, dont nous parions plus haut, faisait route vers le canot monté par les deux gamins, il aperçut sur le Rattier un canot qui croit être le Passe-Portout, et dans lequel se trouvaient, en effet, trois personnes, un homme, une femme et un enfant. Ce canot ne demandait aucun secours, et sans s'y faire autrement attention, Lefebvre continua sa route.

Maintenant ces personnes sont elles celles qui étaient allées à Trouville? Sans trop l'affirmer on a tout lieu de le croire, d'autant mieux que jusqu'à trois heures et demi, hier, après midi, on n'avait pas encore de leurs nouvelles.

Des télégrammes ont été envoyés dans plusieurs directions, afin de savoir si le Passe-Portout se serait pas entré dans quelque port du littoral.

— Espérons qu'une dépêche viendra bientôt nous informer que ces trois personnes n'ont point péri.

— LE SQULETTE DE LA RUE LEGENDRE. — Des ouvriers sont en ce moment occupés rue Legendre, n° 38, à Paris, à démolir une ancienne maison sur l'emplacement de laquelle le propriétaire veut en faire construire une nouvelle.

En pratiquant des fouilles dans le jardin pour compléter les fondations, les ouvriers ont découvert, à une profondeur de soixante centimètres, un squelette humain de dix à douze centimètres sur lequel se trouvait le squelette d'un homme.

Le commissaire de police du quartier s'est immédiatement rendu sur les lieux, accompagné d'un médecin, qui a déclaré que ce squelette était celui d'un jeune homme paraissant âgé de seize à dix-huit ans, dont le crâne avait été fracturé.

TRIBUNAUX

COUR DE CASSATION

La Compagnie générale des Allumettes chimiques et les briquets à amorces chimiques.

Plusieurs tribunaux et cours ont résolu différemment la question de savoir si les briquets à amorces chimiques doivent être assimilés aux allumettes chimiques, au point de vue de la vente constituée une infraction aux lois attribuant à l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques par lui concédé à la Compagnie générale. Ainsi, tandis que la cour de Bourges se prononçait pour l'affirmative, celle de Besançon adoptait la négative.

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de trancher souverainement cette question si vivement controversée.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat général Tappey, elle a, cassant l'arrêt de la cour de Besançon, rendu une décision dont voici la substance:

« Le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques, attribué à l'Etat et concédé depuis à la Compagnie générale, comprend tous les objets passibles de l'impôt, aux termes des articles 2 de la loi du 4 septembre 1871, 1 et 2 de celle du 2 août 1872.

« Doivent être considérés comme allumettes chimiques passibles de l'impôt, tous les objets quelconques amorcés ou préparés de manière à s'enflammer ou produire du feu par frottement ou par tout autre moyen autre que le contact direct avec une matière en combustion.

« En conséquence, le monopole s'applique aux briquets qui produisent du feu par la percussion d'une tige en métal sur une bande de papier contenant des amorces chimiquement préparées.

« Par leur nature, leur destination, leur usage habituel et l'ensemble de leurs éléments, les briquets constituent de véritables objets d'allumettes chimiques.

« La circonstance que le choc ou frottement procédait, dans ces briquets, d'un ressort métallique, ne saurait leur enlever le caractère qui doit leur être reconnu de véritables objets d'allumettes chimiques. »

LES SUITES DU KRACH

— On lit dans le Standard: Hier se sont ouverts, devant le tribunal de commerce de la Seine, les débats de l'action en responsabilité introduite par M. Heurty, syndic de la faillite

de l'Union générale, contre les administrateurs de la Société.

M. Heurty prétend que la nullité des trois augmentations successives du capital social prononcées par la cour de Paris a pour conséquence nécessaire d'entraîner la nullité de la Société elle-même dès son origine, que les administrateurs sont de plein droit responsables des irrégularités qui violent la constitution de la Société, que de plus ils sont, d'après les principes du droit commun, responsables des fautes personnelles qu'ils ont pu commettre dans l'accomplissement de leur mandat.

En conséquence, il conclut à ce que les administrateurs soient déclarés solidairement responsables du passif de la Société, et à ce qu'ils soient condamnés dès à présent et par provision à payer à la faillite une somme de vingt millions.

Plusieurs groupes d'actionnaires sont intervenus dans la cause pour demander aux administrateurs le remboursement de leurs versements à titre de réparation du préjudice causé.

Les administrateurs déclinent la responsabilité que le syndic entend faire peser sur eux. Ils soutiennent, en premier lieu, que la nullité des augmentations successives du capital social ne saurait avoir pour conséquence la nullité de la Société originaire, et invoquent à l'appui de cette thèse un arrêt de la cour de cassation du 14 juillet 1873, qui déclare que qu'ils doivent être exonérés de ce chef de toute responsabilité.

En ce qui touche les faits de gestion, les administrateurs alléguent:

« Que la ruine de la Société doit être attribuée à trois ordres de faits: 1° l'achat immobilisé par la Société de ses propres actions; 2° l'appui de la Société formée contre la Société pour avoir la valeur de ses titres et pour jeter la panique sur le marché financier; 3° l'intervention inopportune de l'autorité judiciaire, au moment où une assemblée extraordinaire allait être réunie pour conjurer la crise qui menaçait la Société; 4° que les deux derniers ordres de faits ne sauraient entraîner à aucun point de vue la responsabilité des administrateurs, puisque ces faits sont nécessairement étrangers à leur gestion.

« Que les achats faits par la société de ses propres actions n'ont jamais été autorisés par le conseil d'administration; que, plus, MM. Fédor et Bontoux, interpellés à cet égard, ont formellement attesté que la société n'était acheteuse d'aucun de ses titres.

« M. Desouches, agréé, a développé la demande du syndic.

« M. Lenti, Robinet de Cléry, Du Buit, Biot, Luyssens, etc., doivent lui répondre au nom des administrateurs.

Le directeur, M. Fédor, est également mis en cause.

Cette affaire occupera plusieurs audiences.

PATIENCE!

Les gens les plus impatientes sont certainement les malades; ils croient généralement qu'un jour ou deux de repos leur suffiront pendant des semaines peut disparaître des premiers jours qu'on la traite, et souvent ils l'abandonnent un médicament parce qu'il ne guérit pas le jour même de son emploi.

Les *Pilules Suisses* ont fait sentir de suite leur action bienfaisante, mais il faut cependant s'en servir régulièrement pendant un certain temps pour les maladies invétérées ou rebelles, car il faut 30 jours pour qu'un mois. La dépense pour une cure est donc insignifiante. Mme Cave, à Pécy (Seine-et-Marne), le dit très-bien dans sa lettre:

« Depuis longtemps je souffrais de maux de reins intolérables, surtout la nuit: je ne pouvais me remuer dans mon lit. Des premiers jours que je fis usage des *Pilules Suisses*, je me suis sentie immédiatement soulagée; aussi je veux continuer à en prendre longtemps, car je comprends que, pour un mal aussi invétéré, la guérison ne peut s'obtenir en si peu de temps. J'avais aussi des battements de cœur, mais je ne m'en inquiète plus du tout. Je vous prie de publier ma lettre. »

A. M. HERTZOG, pharmacien, 23, rue de Grammont, à Paris.

Dépot dans toutes les pharmacies. 20308

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Démission du ministre de la Chine
Londres, 6 juin.

M. Rosebery, sous-secrétaire d'Etat, au ministère de l'intérieur, a donné sa démission. Le poste sera confié à un député.

L'ambassadeur de Chine à Londres
Londres, 6 juin.

Le marquis Tseng, ambassadeur de Chine, est arrivé hier venant de Moscou.

Les Sellahs
Le Caire, 6 juin.

Le Standard annonce qu'une circulaire du ministre de l'intérieur, renouvelle l'interdiction d'employer la bastonnade à l'égard des Sellahs.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES
Dépêches de MM. Busch et C. du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez:

Ventes 235 b. Marché facile. Havre, 6 juin.

Ventes 8,000 b. Marché soutenu. Liverpool, 6 juin.

New-York, 6 juin.

Middling Upland, 10 5/8.

Bocquets aux Etats-Unis, 5,000 b. Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 3/16, à Savannah 10 1/4.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Remuand, communiqués par Jules Cauet:

Le Havre, 6 juin 1883.

Cours de clôture de New-York du 5 juin

avril mai juin août sept. oct. nov. déc. 11 1/2 10 1/2 10 1/2 10 1/2 10 1/2 10 1/2

Ventes du jour: 62,000 balles. Marché soutenu.

Rentes du jour: 5,000 balles contre 3,000 en 1882 et 6,000 en 1881.

Total de la semaine: 13,000 balles contre 8,000 en 1882 et 17,000 en 1881.

Saindoux
avril mai juin août sept. oct. nov. déc. 11 1/2 11 1/2 11 1/2 11 1/2 11 1/2

7 mai juin août sept. oct. nov. déc. 7 1/2 7 1/2 7 1/2 7 1/2 7 1/2

Roubaix, le 6 juin 1883.

LAINES

Sydney, 18 avril.

Les quelques ventes qui ont eu lieu durant les quatre dernières semaines, témoignent d'une grande faiblesse dans les cours.

Beaucoup de lots ont été retirés par suite d'offres trop basses. Les laines adjugées, l'ont été en baisse de 1/2 à 1 d. par arro sur les prix payés pendant les trois derniers mois.

Les exportations, pendant les quatre dernières semaines, ont atteint 22,921 balles; ce qui porte le total des expéditions depuis le 1er octobre 1882 à 223,731 balles. C'est une augmentation de 16,997 balles sur la période correspondante en 1881-82.

Cette augmentation est largement balancée par une diminution dans les expéditions de Melbourne.

Le temps a été généralement sec pendant le courant du mois. Nos éleveurs souhaiteraient plus d'humidité pour remédier à la maigreur des pâturages.

Malgré cela, les renseignements qui nous parviennent des différents districts assurent qu'aucun dommage sérieux n'a encore été causé aux toisons, par la sécheresse.

GRIFFITHS ET Co
Sydney

BOURSE LINIER